**La direction fait ce qu’elle veut dans son royaume !**

Les prud’hommes de Reims ont jugé que «la note de la direction générale de Pôle emploi du 25/08/11 (frais de déplacements) viole la CCN de Pôle emploi et l’usage créé par cette convention» (jugement confirmé par la Cour d’Appel).

Les délégués du Personnel **CGT** de la région Centre Val de Loire ont saisi la justice pour demander le respect de la CCN et l’application de ce jugement dans toutes les régions. Convoquée 2 fois par les prud’hommes de Châteauroux, la direction n’a daigné ni se présenter ni envoyer ses conclusions.

J-A Dorliat (directeur adjoint) a indiqué aux Délégués du Personnel **CGT** « je ne vous donnerai pas d’éléments supplémentaires dans cette instance ». En clair, **la direction fait un bras d’honneur à la justice !** Elle n’a pas une once de courage pour plaider ses arguments devant les tribunaux ! En réalité elle n’en a aucun à opposer à la **CGT** et préfère faire trainer l’affaire (avec l’argent des cotisations évidemment….).

Outre la couardise de la direction, le problème de fond, c’est qu’elle **viole la CCN en toute impunité** et si les agents ne sont pas d’accord ils devront ester en justice. Aujourd’hui les frais de déplacements, mais demain qui nous dit qu’une **autre note sur le congé maternité, les RTT ou la prime vacances ne violera pas la CCN ???**

# RECEPTION DES DEMANDEURS D’ASILE A TOURS 2 LIONS

A de multiples reprises les DP **CGT** ont interpellé la direction sur la gestion des demandeurs d’asile à l’agence de Tours 2 Lions (mars, avril 2015 pour ne citer que les dernières questions).

En avril dernier, vous vous êtes engagé à mettre en place une nouvelle organisation ARC ATA sur RDV uniquement à compter de mai 2015.

Or, depuis fin juin 2015, il n’y a plus de plages de RDV pour les demandeurs d’asile. Subitement, aucun traitement relevant de l’ATA ne nécessite la présence des bénéficiaires. De nouvelles instructions consistant à réceptionner les pièces déposées à l’AIC, voire orienter en ARC (vers des conseillers pour lesquels l’ATA est une grande inconnue) et à convertir les plages ARC ATA en plages de liquidation ATA ont donc été mises en place.

D’une part, les DP **CGT** dénoncent ce changement inique générateur de Risques Psycho Sociaux car il met en difficulté les agents en AIC et ARC.

D’une part, les DP **CGT** rappellent à la direction que Pôle emploi est tenu de gérer les demandeurs d’asile et ce même si l’établissement attend que l’Office Français de l’Immigration et de l’Intégration prenne le relai en fin d’année.

Les DP **CGT** réclament le rétablissement immédiat de l’accueil des demandeurs d’asile à l’agence de Tours 2 Lions.

La direction nous répond qu’une expérimentation a été faite pour 2 mois et qu’elle n’a pas été conservée parce qu’elle générait plus de problèmes qu’avant. FAUX ! Un rappel

a été fait aux agents quant à la réception des pièces et sur les réponses à apporter aux autres questions.

Une fois de plus, la direction revient sur ses engagements car à aucun moment elle n’a parlé d’expérimentation. La **CGT** estime qu’elle met en difficulté, en toute connaissance de cause, les collègues en AIC ou SARC. Malgré nos demandes, elle n’a jamais voulu

investir dans la formation des agents sur l’ATA (seuls 3 d’entre eux ont les connaissances nécessaires). Les demandeurs d’asile n’ont pas à subir le manque d’organisation de la direction !

# MODE DE CONTACT DE L’A2S :

Suite à notre question référencée no 48 du mois dernier, les DP **CGT** demandent que le numéro de la ligne téléphonique de l’A2S de Tours soit communiqué à tous les agents.

La Direction va communiquer la ligne de l’A2S au PAG.

# ACTIVITE GESTION DES DROITS

Les Délégués du Personnel **CGT** ont été interpellés par des agents indemnisation particulièrement inquiets quant au devenir de leur métier.

La direction tente de nous faire croire en la pérennité du métier en nous parlant

« d’experts ».

Les DP **CGT** demandent à la direction :

A/ Combien « d’experts » indemnisation seront dédiés au traitement de la mission indemnisation en région Centre Val de Loire ?

B/ Sur quels critères seront-ils retenus ? Qui effectuera ces choix ? Qui les annoncera ? C/ A quel coefficient de la grille de classification de la CCN actuelle la direction compte- t-elle positionner ces experts ?

D/ Que deviendront les autres agents (« non experts ») actuellement positionnés sur l’indemnisation ?

La Direction n’aurait pas d’éléments précis à nous donner quant à la notion

« d’expert » qui est selon elle, une question « d’avenir ».

Pour la **CGT**, c’est FAUX : nous savons que ces questions sont définies par le plan stratégique qui impactera le métier de l’indemnisation (simplification, dématérialisation…). On retient l’affirmation portée ce jour par la Direction : « il y aura toujours des conseillers 100% GDD ». On attend de voir.

# ABSENCE RRA

En cas d'absence connue d’un(e) RRA, les DP **CGT** demandent à la direction d'identifier un interlocuteur privilégié durant son absence afin de ne pas mettre les agents en difficulté.

L’organisation est à la main de l’ELD qui désigne soit un expert indemnisation soit un membre de l’ELD.

Cette réponse prouve bien que la direction ne connaît pas le terrain : les agents n’ont pas les mêmes habilitations que les RRA et tous les membres des ELD ne peuvent pas être des référents puisque non issus de l’indemnisation !

La **CGT** a abordé à plusieurs reprises la dégradation des conditions de travail des RRA liée à leur surcharge et quand ils sont absents c’est la cata (la direction a d’ailleurs reconnu qu’ils écrêtaient !!!). J-A Dorliat met en doute notre question car il aurait rencontré les RRA et aucun ne s’est plaint. Mauvaise foi quand tu nous tiens …

# CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

En début d'année la DG s'est engagée à limiter le nomadisme dans les agences. Un bon nombre d’agents ont interpellé les Délégués du Personnel **CGT** sur leur souffrance professionnelle liée au fait de changer perpétuellement de poste de travail.

Les Délégués du Personnel **CGT** demandent à la direction d’indiquer les actions mises en place en région Centre Val de Loire sur ce sujet qui génère des Risques Psycho Sociaux ?

Les DP **CGT** rappellent qu'ils sont attachés aux conditions de travail des agents et qu'ils sont opposés au nomadisme.

Une expérimentation menée par le CHSCT sur 3 agences de la région est en cours pour trouver des solutions au problème du nomadisme.

La **CGT** suivra le dossier avec la plus grande attention.

# SUIVI DES RAPPELS DE LA DIRECTION

Suite à nos alertes en réunion des Délégués du Personnel (pour exemples):

* Pas d’agent en CDD planifiés en EID,
* Accompagnement des contrats aidés,
* Réunions non tenues Etc….

La direction nous répond régulièrement faire des rappels aux équipes d’encadrement. Dans la mesure où certaines questions sont récurrentes, la **CGT** en déduit que certaines ELD ne sont peut être pas destinataires de vos instructions.

Aussi les Délégués du Personnel **CGT** exigent que ces rappels soient écrits et remis aux élus.

La direction nous indique qu’elle fait des alertes régulières, que cela suffit et qu’il n’est pas question d’en apporter la preuve aux Délégués du Personnel.

C’est encore une façon de botter en touche. La **CGT** estime que si la direction faisait des rappels écrits, bien des problèmes seraient résolus.

# REUNIONS REGLEMENTAIRES DANS LES AGENCES

Suite à la question des DP **CGT** du mois dernier concernant la tenue REGULIERE de réunions règlementaires, la direction a répondu *« Les réunions ont lieu régulièrement. »*

Les Délégués du Personnel **CGT** demandent comment la direction régionale s’assure que ces réunions sont tenues ?

C’est à la main des ELD mais il faut des temps d’appropriation en réunion de service pour tous les agents ou lors des ateliers de production pour les agents indemnisation (quid des collègues qui ne participent à ces ateliers ???i.

La **CGT** a lu le mail d’un DAPE stipulant qu’il préférait reporter de 15 jours la diffusion d’une note règlementaire sur la NCAC parce qu’il fallait étudier les dossiers pour respecter les paiements dans les délais (le fameux ICT7). Autrement dit : peu importe les erreurs, le principal c’est de payer les DE même si le montant est faux ! La direction n’a pas voulu se prononcer sur les délais de diffusion des notes et ne voit rien d’anormal dans le cas cité.

Il ne faut pas s’étonner si le taux de qualité ayant une incidence financière est en berne. Réponse consternante de la direction : « *les erreurs règlementaires ne concernent que 30% des dossiers* ». En clair, 1/3 d’erreurs ce n’est pas si grave...

# FERMETURE DES AGENCES

Le 11 juin, la direction régionale fermait toutes les agences de la région pour présenter au Personnel le projet très néfaste : *« Pôle emploi 2020 ».* 2 semaines plus tard, les agences ont de nouveau été fermées pour une journée d’information sur « emploi store », qui casse nos métiers.

Les Délégués du Personnel **CGT** dénoncent ces fermetures injustifiées. Preuve supplémentaire que la direction se soucie peu de nos obligations de service public vis- à-vis des usagers, informés la veille.

Ce qui engendre un accueil sous plus forte pression encore le lendemain de ces fermetures.

Les Délégués du Personnel CGT demandent à la direction de mettre un terme à ces fermetures et de respecter l’obligation de continuité du service public.

La Direction nous indique que la continuité du service public n’est pas liée à la fermeture des agences.

Pour la **CGT**, il faut respecter la continuité du Service Public, et les informations à délivrer doivent l’être dans le cadre des réunions de service.

# Prime ZUS :

Les délégués du Personnel **CGT** demandent à la direction d’indiquer les conséquences du nouveau découpage lié à la Nouvelle Politique de la Ville sur les primes ZUS des agents publics ?

Vous nous avez répondu, depuis le mois d’avril, que vous aviez posé cette question à la Direction Générale. Quelle est la réponse ?

La Direction nous rétorque, une fois de plus, qu’elle n’a pas la réponse…. Un décret serait paru en mars….sans commentaire !

Nous y reviendrons !

Prochaine réunion des Délégués du Personnel le 20 août 2015 Vous avez des questions ? N’hésitez pas à contacter la **CGT**

# La délégation CGT en réunion des Délégués du Personnel

**Marie-Françoise BOURGEOIS Frédérique GERMAIN Boualem BOUAKKAZ Hervé COLAS Chrystèle CHARRET Bruno MUNGUIA**